

Sujet : [INTERNET] GAEC DES ROSEAUX

De : Fabrice Fillette <outlook_6D780F28ACDA2EF0@outlook.com>

Date : 06/09/2021 14:09

Pour : "pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr" <pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr>

Monsieur le préfet,

Voilà bientôt maintenant 30 ANS que nous résidons au 39 rue d'Artres à MARESCHES nous sommes voisins du GAEC DES ROSEAUX d'une distance 112m (non pas 124m voir 127m comme indiqué dans la demande).

Depuis ces années nous avons vécu l'évolution de cette ferme. Il y a 20 ans l'exploitation était tenue par Mr et Mme NICODEME, elle comptait plus ou moins une trentaine de vaches soignées avec amour. Celles-ci rentraient des herbages pour la traite dans une étable à moins de 20 m de notre habitation sans ramener aucune nuisance.

Puis l'exploitation fut reprise par leur fils et un collègue : le GAEC de la ROSERAIE, où vivent une soixantaine de vaches, nécessitant la construction d'un bâtiment sur fosse à lisier. Les vaches sortent quotidiennement et la traite se fait manuellement, et là encore nous ne rencontrons aucune nuisance.

UN ÉLEVAGE RAISONNÉ N'APPORTE AUCUNE NUISANCE À SON ENTOURAGE.

En 2017 l'exploitation est reprise par le GAEC des ROSEAUX, le nombre de vaches augmente considérablement et passe à 150 unités. Un bâtiment sur caillebotis est construit pour recevoir une salle de traite automatisée de trois robots.

ET LÀ COMMENCE LES NUISANCES :

En ce qui concerne les nuisances olfactives, RÉSULTAT D'UN ÉLEVAGE INDUSTRIEL que nous subissons depuis ces 4 années du matin au soir et même la nuit, et la prolifération de mouches, il ne nous est plus possible de dormir les fenêtres ouvertes, aérer nos maisons, faire sécher le linge dehors, profiter de nos terrasses...

Nous émettons un doute sur la conformité de la liaison entre la fosse de la salle de traite et la fosse principale. Les deux fosses ne communiquent que par un simple trou d'une dimension restreinte, le pompage se fait toujours par la fosse principale, le lisier de la fosse sous la salle de traite s'évacue t'il complètement ? Où vont les eaux blanches et le lait impropre à la consommation ?

Vu la topographie du terrain, les bâtiments sont en partie enterrés, (effet sous-sol) à l'arrière de la nurserie l'égout de la gouttière est à 1m20 du sol !! N'y a-t-il pas un problème de ventilation ? Où est le respect de l'intégration dans le site ?

N'Y A-T-IL PAS UN RISQUE SUR LA SANTÉ DÛ AUX ÉCHAPPEMENTS D'AMONIAC, DU MÉTHANE ET D'AUTRES PARTICULES ?

C'EST PEUT ÊTRE LA SOURCE DU PROBLÈME : le traitement biologique prévu à cet effet afin de réduire les odeurs (et non pas de les éliminer en totalité) sera-t-il fiable ?

Le dossier de demande d'inscription ICPE est truffé d'erreurs et omissions. (A la page 29 il cite en leur nom le GAEC de la GOELLE. Attention au copier-coller !!)

Le Formulaire CERFA N° 15679 – 02 est incomplet.

Les limites de propriété mentionnées sur le plan masse, sauf ignorance de notre part ne correspondent pas à la propriété du GAEC DES ROSEAUX, la parcelle n° 2066 (le chemin) est une propriété de Mr et Mme NICODEME. La limite qui apparait côté sud de la parcelle 1051 et également erronée on y trouve un hangar coupé en deux !! L'implantation d'un hangar de stockage en limite de propriété devient non conforme au PLUI.

Le document fourni pour le permis de construire ne mentionne pas si l'exploitant est propriétaire des terrains sur lesquels le projet est envisagé.

Le dossier ne précise pas combien de voyages (km) seront nécessaires à évacuer les 8000 m³ de lisier et les fumiers de stabulations, combien de litres de Gasoil vont consommer ces tracteurs surpuissants pour les acheminer dans les zones d'épandage. Il en est de même pour acheminer toutes les nourritures nécessaires à alimenter ces 510 animaux. Combien de CO² vont il émettre dans l'atmosphère : vive la pollution !

Pour abreuver l'ensemble des animaux la consommation en litre d'eau va augmenter de 55 %, soit une consommation annuelle de 10103 m³ (DIX MILLE) ce chiffre affolant peut varier selon les conditions climatiques et bien d'autres. Les nappes phréatiques vont s'appauvrir, le réseau eau potable va-t-il résister au cumul en besoin en eau pour les riverains et l'exploitation ?

Un forage va être réalisé à 35 m de la fumière qui est à la limite de la norme, cette réalisation va amener le risque de pollution dans la nappe phréatique par suite des écoulements des jus de la fumière. Où sont déposés les animaux morts dans l'attente du ramassage par l'équarrisseur ?

Vu le peu d'herbage sur le site il est mentionné que seul 110 vaches sur 220 vaches auront le privilège de sortir de mai à novembre 8 h par jour pour profiter des pâturages, que deviennent les autres vaches, vont-elles rester enfermées 365 jours ? Est-ce le respect du bien-être animal ? Les autres animaux seront acheminés vers d'autres herbages par bétailière, encore une fois quel stress pour ces animaux.

Ne serait-t-il pas plus raisonnable de garder les trois sites, de garder les bâtiments existants, la production pour palier aux animaux sur site et gérer le lisier sur les terres avoisinantes ?

Aucune solution n'est proposée pour pallier aux nuisances sonores, le trafic d'approvisionnement qui va être multiplié par trois ne va qu'augmenter les dégradations de la voirie rue d'Artres et ces alentours.

Faut-il pour vous convaincre ajouter les risques d'accident sur la voirie publique, les risques d'incendie, la pollution par les poussières.

L'exploitant ne démontre pas sa capacité financière : absence de prévisionnel. Au dossier sont fournis les chiffres des bilans 2017-2018-2019, il manque l'année 2020 ?

La consultation a-t-elle été diffusée dans les journaux (2) 15 jours avant l'ouverture de cette dernière ?

L'affichage actuel de l'arrêté sur le site n'est pas conforme aux règles en vigueur.

Absence de l'affichage du permis de construire.

Le formulaire CERFA N°15679 – 02 est incomplet.

Le chapitre des nuisances est erroné.

Fort est de constater que le GAEC DES ROSEAUX installé depuis 2017 (4 années) n'est pas arrivé à solutionner toutes les nuisances déjà réclamées dans la pétition faite en 2018 avec 150 vaches. Je ne peux croire qu'en augmentant le cheptel à 220 vaches et leurs suites, pour un total de 510 animaux, les exploitants vont trouver le miracle pour répondre à toutes ces nuisances que je vis depuis 4 ans tous les jours.

Quelles seront les nuisances à venir..... lorsque l'enregistrement ICPE sera accepté pour passer de 151 vaches à 400 vaches ?

La prétention d'extension du GAEC DES ROSEAUX ne correspond absolument pas à l'environnement, le site se trouve au cœur du village donc trop près des habitations, il manque d'accessibilité, et les surfaces de terrain sont insuffisantes pour faire pâturer tous ces animaux.

Fabrice FILLETTE